Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260505-2026_85-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 43
Présents : 41
Absents représentés : 2

Date de la convocation : 29 avril 2026
Date d'affichage : 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Droniou, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemercier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Était absente excusée et représentée : Mme Blanc est représentée par M. Janvier, Mme Bondiguel représentée par M. Le Gonidec,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_85_020_5.3 : DESIGNATION REPRESENTANTS A LA SPL SPORTS LOISIRS DES MARCHES DE BRETAGNE

Monsieur Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que depuis 2011, la piscine communautaire Coglé'O située sur la commune de Maen Roch est géré par la SPL SPORTS LOISIRS MARCHES DE BRETAGNE.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1524-5 et R. 1524-3 et suivants,

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer afin de désigner :
- 8 représentants au conseil d'administration,
- 1 représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires,
- 3 représentants au comité de gestion

Il est également demandé de délibérer sur l'autorisation, pour un ou plusieurs représentants au conseil d'administration, de présenter sa candidature à la fonction de Président(e) de ce conseil,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260505-2026_85-DE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- **Désigne un représentant permanent de Couesnon Marches de Bretagne à l'assemblée générale de la SPL Sports Loisirs des Marches de Bretagne, 8 membres au conseil d'administration ainsi que les représentants au Comité de gestion, à savoir :**

Assemblée générale	**1 titulaire**	Monsieur Pascal HERVE
Conseil d'administration	**8 titulaires**	Monsieur David RETORE
		Madame Raymonde LOHIER
		Madame Stéphanie LEMERCIER
		Madame Laetitia MEIGNAN
		Madame Mélanie CLOSSAIS
		Madame Lydie CELLIER CHENOIR
		Monsieur Christian NGUYEN QUAN
		Mélanie MONTEMBAULT
Comité de gestion	**3 titulaires**	Monsieur Bertrand MALLET
		Monsieur Olivier SOURDIN
		Monsieur Loic BATTAIS

- **Autorise Monsieur David Rétoré à présenter sa candidature à la présidence de la SPL Sports Loisirs des Marches de Bretagne.**

Monsieur David RETORE ne prend pas part au vote.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE